

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC2076

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

à l'amendement n° AC|1165 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 3

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« , et de tout autre personne qu'elle jugerait nécessaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à s'assurer de la publicité de l'avis de l'Arcom sur les résultats de France Médias.